

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 35 35 38

Durée

1 jour

Public

Entreprises et artisans du bâtiment,
Maîtres d'ouvrage publics ou privés,
Prescripteurs, Maîtres d'œuvre,
Architectes, Economistes de la
construction, ...

Prérequis

Néant

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 12 participants

Moyens pédagogiques et techniques

- Formation en salle à partir d'un support d'animation PowerPoint vidéo projeté
- Supports sous format numérique, Guide ademe papier.
- Etudes de cas
- Evaluation des acquis

Formateur

Formateurs SYNERGIESUD, qualifiés

Suivi et évaluation

Evaluation des acquis :QCM

A l'issue de la formation est remise une attestation de stage.

Objectifs de la formation

- Comprendre ce qu'est une étude thermique réglementaire RT2012, à quoi cela sert, à qui et sous quelle forme.
- Comprendre le rôle clef de l'étude thermique pour une construction neuve en phase dépôt de PC et en phase achèvement de travaux.
- Appréhender l'impact d'une modification technique sur la conformité
- Apprendre à identifier les éléments techniques clefs pour pouvoir travailler en équivalence et, au besoin, savoir comment solliciter le bureau d'études thermiques en cas de modification majeure.

Contenu

Contexte réglementaire(rappel)

- Textes officiels
- site référence RT-bâtiment du ministère

Réglementation Thermique 2012

- Le champ d'application
- Les exigences en termes de :
 - moyens (garde-fous et obligations)
 - performance (coefficients Bbio, Cep, Tic)
- Le fichier Récapitulatif Standardisé de l'Etude Thermique (RSET au format XML)
- Les contrôles via les attestations de prise en compte (phase PC et phase DAACT)

Etude Thermique RT2012

- Présentation et commentaires d'études thermiques en phase PC, DAACT et cas d'extensions (RT2012 adaptée et RT2012 simplifiée)
 - En maison individuelle
 - En immeuble collectif
 - En bâtiment tertiaire
- Exercices pratiques (papiers et jeux de rôles) de modifications techniques mineures ou majeures :
 - En bâti (structure porteuse, isolation, Menuiseries extérieures, ...)
 - En équipement (Chauffage, Ventilation)

Responsabilité

- Responsabilité engagée
- Sanctions prévues, en cas de non respect
- Clefs pour une veille technique et réglementaire (avec le programme PACTE)